

adopté

## SÉNAT

le 29 juin 1972.

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1971-1972

**PROJET DE LOI**

*autorisant la ratification de l'Accord relatif aux échanges avec les Pays et Territoires d'Outre-Mer portant sur les produits relevant de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, fait à Bruxelles le 14 décembre 1970.*

**(Texte définitif.)**

*Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture, dont la teneur suit :*

**Article unique.**

Est autorisée la ratification de l'Accord relatif aux échanges avec les Pays et Territoires d'Outre-Mer portant sur les produits relevant de la Commu-

**Voir les numéros :**

**Assemblée Nationale (4<sup>e</sup> législ.) : 2407, 2462 et in-8° 626.**

**Sénat : 316 et 325 (1971-1972).**

nauté européenne du charbon et de l'acier, fait à Bruxelles le 14 décembre 1970, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 29 juin 1972.

*Le Président,*

*Signé : Alain POHER.*

---

(1) Voir le document annexé au n° 316 Sénat (1971-1972).